

Arrêté ministériel portant agrément de l'administration communale de Liège, Plan de prévention des insécurités urbaines et de cohésion sociale, SAMJA, en tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'administration communale de Liège, Plan de prévention des insécurités urbaines et de cohésion sociale, SAMJA, sise rue des Guillemins 26, 4000 Liège, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'administration communale de Liège, Plan de prévention des insécurités urbaines et de cohésion sociale, SAMJA est agréée pour exercer la mission suivante :

- Accompagnement à la mise en oeuvre et au suivi des décisions judiciaires pour l'arrondissement judiciaire de Liège.

La dérogation aux titres requis concernant monsieur Philippe de COCK est accordée.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.